



Le Bulletin Syndical

SNUipp-FSU 15

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC—section du Cantal
7 Bâtiment de l'Horloge 15 000 Aurillac
Tél : 04 71 64 03 35 Fax : 04 71 64 00 17 E.mail : snu15@snuipp.fr Site : <http://15.snuipp.fr/>

Numéro 49 sup 1 NOVEMBRE 2005

Vous l'aurez remarqué, ces élections n'ont pas, jusqu'à présent, fait couler beaucoup d'encre dans nos bulletins. Est-ce à dire qu'elles sont sans enjeu ? Certainement pas ! Mais l'heure est à la mobilisation et à l'unité dans la lutte. **Fidèle à sa ligne de conduite, le SNUipp se préoccupe de construire l'action plutôt que de mener des luttes fratricides.**

Pourtant les enjeux sont réels :

Voter, c'est d'abord montrer votre intérêt pour la réflexion et l'action collective, opposée au réflexe du chacun pour soi.

Voter, c'est choisir, parmi les organisations syndicales, celle qui vous semble la plus à même de vous représenter et de défendre vos intérêts.

Voter pour le SNUipp, c'est faire le choix de l'unité, de la cohérence, et de la force que représente une profession soudée et donc capable de réagir vite et fortement .

Tristes infos : des enfants de 10 ou 12 ans en arrivent à brûler non seulement des voitures, mais aussi des écoles.

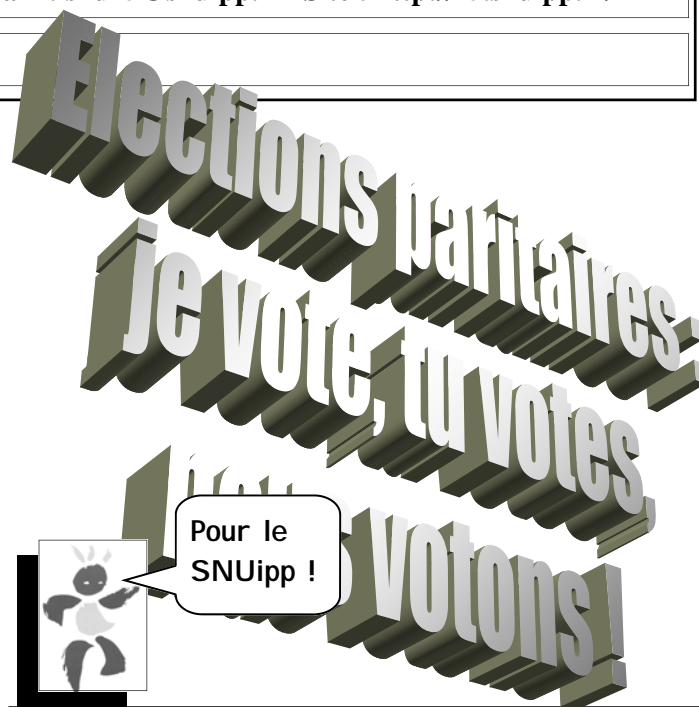
Cela fait des années que les enseignants, parmi d'autres, dénoncent les carences de l'état et l'absence de perspectives pour ces jeunes. Les conséquences qui apparaissent aujourd'hui sont désolantes, mais elles étaient prévisibles. Combien de chômeurs, de travailleurs précaires, de retraités démunis, ou de salariés épuisés et fatigués du mépris qu'on leur porte seraient en droit, eux aussi, d'exprimer le même désarroi ?

Les luttes que nous sommes amenés à conduire, pour la défense des services publics, pour la défense de la sécu, contre la précarisation de l'emploi, pour le maintien d'un juste système de retraite, sont de plus en plus dures. Plus que jamais l'unité est notre seule chance d'efficacité.

Les enseignants, ces dernières années, se sont souvent trouvés en force dans les cortèges. Le SNUipp, rassembleur et revendicatif, a su organiser les actions et se faire reconnaître comme un interlocuteur incontournable.

Nous espérons demain être plus nombreux encore, avec vous, et pour la défense de tous.

Erik Rousseaux



Elections à la CAPD et à la CAPN

◆ Si vous êtes dans une école de moins de 8 classes,

◆ Si vous êtes Titulaire Remplaçant, Psychologue scolaire, Rééducateur, Maître E en réseau, Enseignant en IR, en IME, en SEGPA, MFIEN, Secrétaire de CCPE, de CDES, détaché, mis à disposition, en congé de longue maladie, de longue durée, en congé parental, en réadaptation, en stage long, en formation professionnelle...

Vous devez voter par correspondance !

◆ Si vous êtes dans une école de 8 classes ou plus, vous voterez dans votre école le 6 décembre.

"Le Bulletin Syndical"
Imprimé par nos soins - Trimestriel
numéro 49 sup 1
Novembre 2005
Prix : 0,5 € Abonnement : 4 €

Siège social :
Mr Roger Delort - 7 place de la Paix 15 000 Aurillac
Directeur de publication :
Mr Castel Gérard - Ec. Elém 15250 St-Paul des Landes

Sommaire :

Pages 1 à 6 : spécial élections paritaires.

Pages 7 à 9 : compte rendu CAPD formation continue.

Page 10 : Le droit de grève menacé par les tribunaux.

Les associations complémentaires de l'école en danger.

Site national : www.snuipp.fr
Site départemental : <http://15.snuipp.fr/>
E.MAIL : snu15@snuipp.fr

Les commissions paritaires. La CAPD

Peut-être avez-vous déjà entendu ce terme et vous demandez-vous encore de quoi il s'agit?

Tous les 3 ans, vous aurez à désigner au cours des élections professionnelles ceux et celles qui vous représenteront au sein des Commissions Administratives Paritaires (CAPD). Paritaires parce qu'y siègent, à parité, représentants du personnel et représentants de l'administration. Cela veut dire que les personnels ont la possibilité de s'exprimer par la voix de leurs représentants pour chaque décision les concernant (affectations, avancement et déroulement de carrière, ouvertures et fermetures de classe, ...). Elle permet aussi d'exercer un droit de contrôle sur ces décisions

Un peu d'histoire...

Cette spécificité de la fonction publique, instaurée en 1947, est un acquis important et précieux qui a mis fin à une gestion arbitraire de la carrière des personnels et qui demeure l'objet d'un combat syndical.

Dès novembre, chaque instituteur, PE ou PEGC en activité recevra chez lui une enveloppe officielle contenant du matériel de vote. Ce vote sera individuel et postal, sauf pour les collègues qui exercent dans des écoles de 8 classes et plus.



**SNUipp !
SNUipp!
SNUipp!
Hourraaaa!!!**

ELECTIONS PROFESSIONNELLES QUE L'UNITE Y GAGNE !

Elles auront lieu en décembre 2005 et permettront d'élire vos représentants à la CAPD et à la CAPN.

Les délégués SNUipp à partir de leur bilan d'activité vous inviteront à nouveau à voter largement pour la liste que présentera le SNUipp, organisation syndicale des écoles aujourd'hui la plus représentative dans tout le pays mais aussi dans notre département le Cantal.

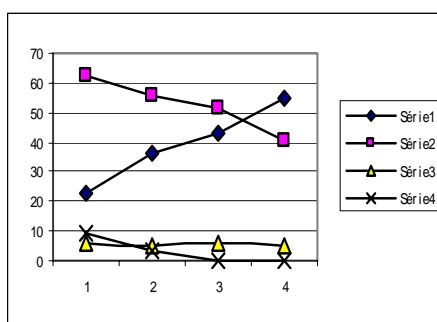
Il est aujourd'hui nécessaire de poursuivre cet élan nouveau de l'unité et du rassemblement de la profession afin de gagner en efficacité, crédibilité face à l'administration.

Alors, pourquoi ne pas se saisir de cette occasion pour renforcer l'influence du SNUipp dans notre département où il avait obtenu 54,82 % des voix en 2002 ?

Points de repères

Résultats des élections des délégués du personnel à la CAPD du Cantal depuis 1993.

Le SNUipp a été créé en 1992 et n'était donc pas présent lors des élections antérieures. Pas de liste SNUDI-FO pour les élections de 1999 et 2002. Pas de liste Sud éducation et SDEN-CGT avant 2005.

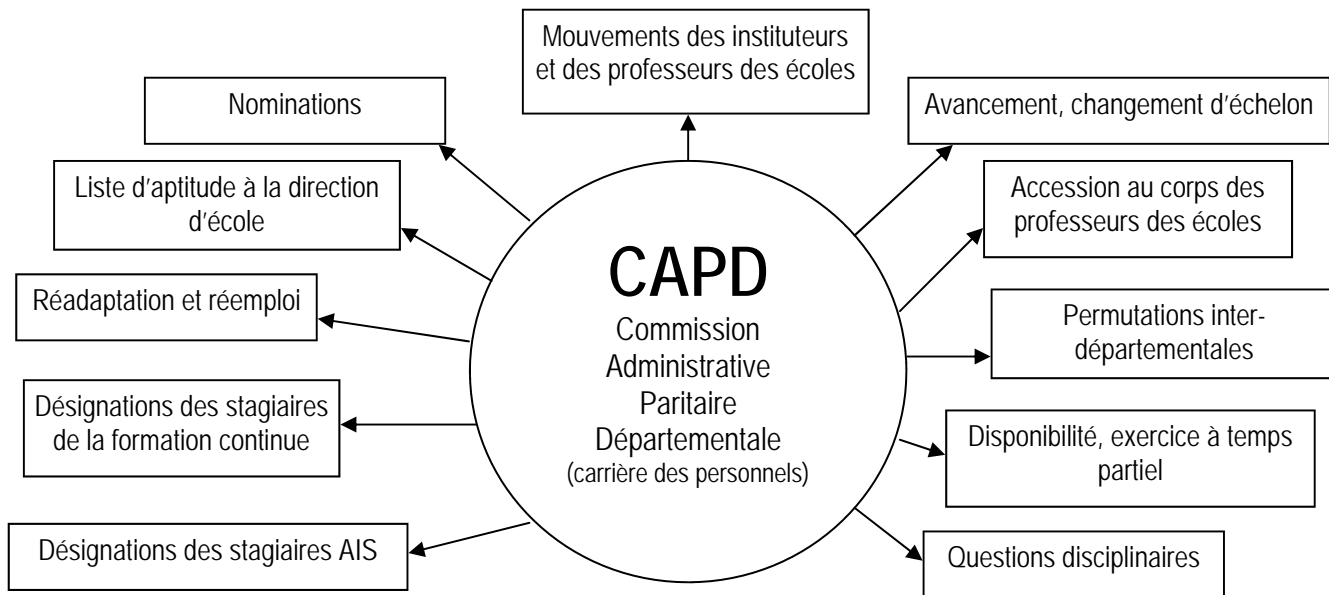


Série 1 : SNUipp-FSU
Série 2 : SE-UNSA
Série 3 : SGEN-CFDT
Série 4 : SNUDI-FO

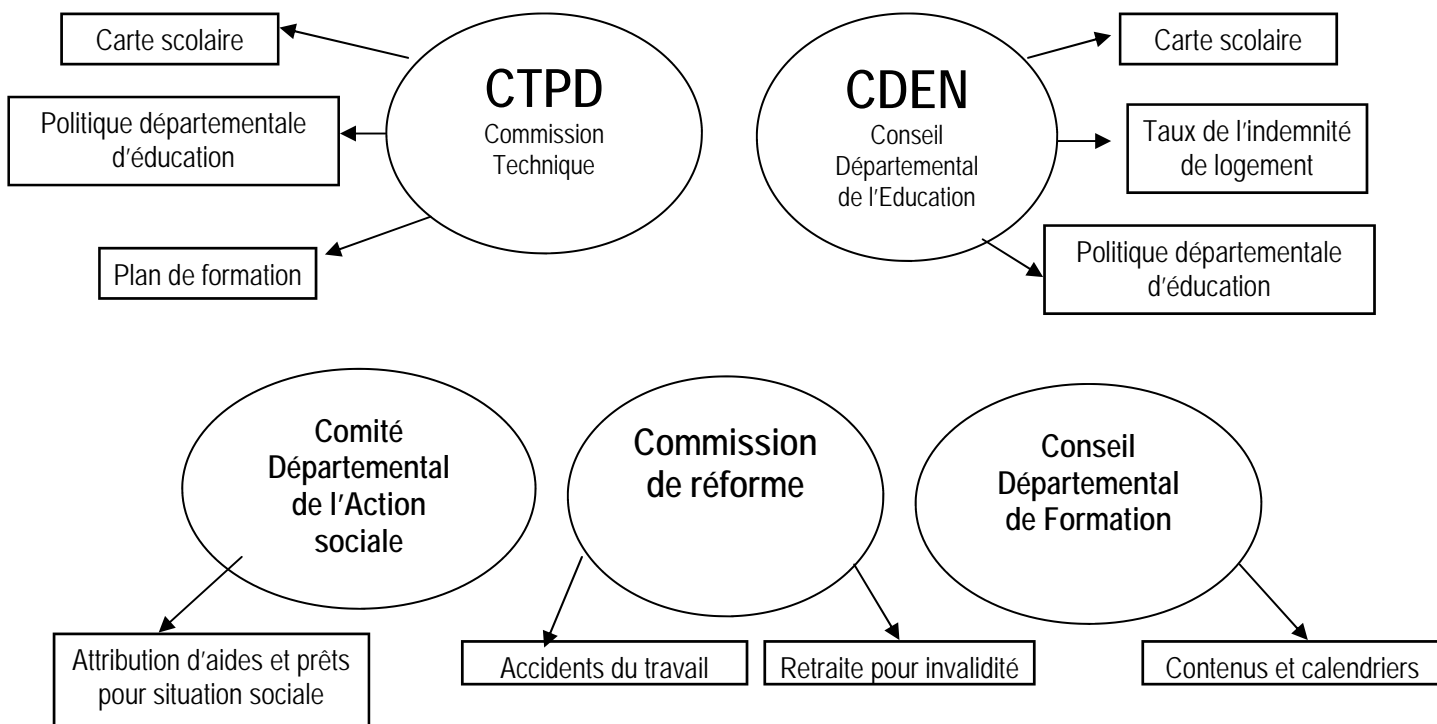
En %	1993	1996	1999	2002	2005
SNUipp-FSU	22,44	36,2	42,6	54,82	?
SE-UNSA	62,33	56,08	51,32	40,34	?
SGEN-CFDT	5,77	4,75	6,03	4,82	absent
SNUDI-FO	9,44	2,97	absent	absent	?
SUD éducation	absent	absent	absent	absent	?
SDEN-CGT	absent	absent	absent	absent	?

Les élections professionnelles

Des collègues vont être élus commissaires paritaires... Que feront-ils?



Les résultats aux élections à la CAPD déterminent la représentativité au CTPD et au CDEN



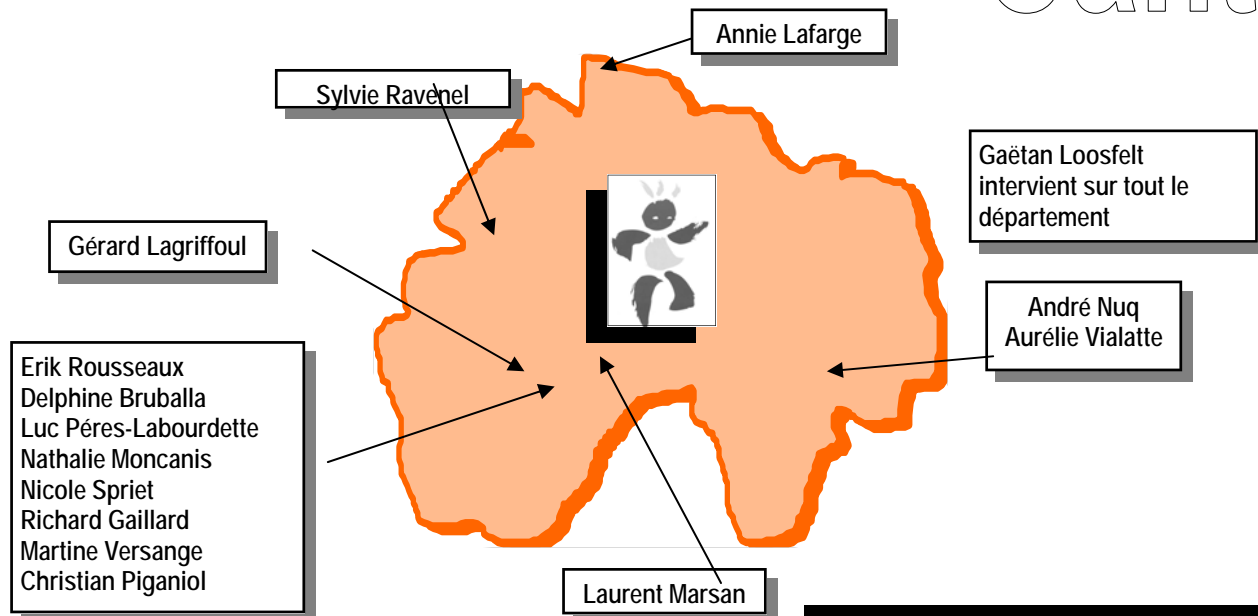
VOUS AVEZ REÇU LE MATÉRIEL DE VOTE CHEZ VOUS, N'ATTENDEZ PAS, VOTEZ DÈS MAINTENANT ... POUR MOI BIEN SÛR !

Attention, les votes par correspondance doivent parvenir à l'IA avant le 6 décembre !

Elections des délégués du personnel à la CAPD

Liste présentée par le SNUipp / FSU

Cantal



Le SNUipp a choisi la parité.

Elections à la CAPN

La liste du SNUipp/FSU, conduite par Carole Crammer, est présentée dans « Fenêtres sur Cours ». Notre collègue Martine Mauffrais, maître formateur dans le Puy de Dôme, y est présente au titre de la Région Auvergne.

VOTEZ SANS PANACHAGE NI RATURE POUR LES LISTES DU SNUipp.

Toute rature, tout panachage annule le vote !

AVANT DE VOTER ... A LIRE ATTENTIVEMENT -----

Nous vous appelons à suivre très **scrupuleusement** les instructions qui vous seront communiquées par l'Inspection Académique dans la circulaire électorale.

Ne prenez pas le risque de voir votre vote annulé.

L'utilisation du matériel de vote envoyé par l'Inspection Académique est obligatoire. Si vous l'avez égaré, réclamez vite d'autres exemplaires à l'I.A.

Quelques détails dont le non respect entraînerait l'annulation de votre vote :

- Si vous votez par correspondance, il faut **obligatoirement poster** votre enveloppe.
- **2 votes distincts** (CAPD et CAPN) ne doivent **jamais** être réunis dans une même enveloppe n° 2.
- **pas d'envoi groupé** pour les couples ou les collègues des écoles ne possédant pas une section de vote (moins de 8 classes).
- **pas de dépouillement** des votes dans les écoles où est constituée une section de vote.
- **remplir et signer** les enveloppes n°2.
- **cacheter** chaque enveloppe.
- **ne pas raturer ni panacher** sinon votre vote sera nul.

EN CAS D'HÉSITATION, CONSULTEZ UN MILITANT SNUIPP DE VOTRE CONNAISSANCE OU LA SECTION DÉPARTEMENTALE AU 04.71.64.03.35.

ROLES DES DIFFERENTES COMMISSIONS PARITAIRES

LA CAPD

(Composée en parité de 5 élus du personnel et de 5 représentants de l'Administration)

Une importante conquête syndicale ! Créées à la libération, sous la pression des organisations syndicales, les **commissions administratives paritaires** examinent les problèmes liés à la carrière des personnels: mutations et mouvements (règles, affectations, mi-temps...), changements de département, réadaptation, avancement, promotions, formation continue, départs en stages longs, listes d'aptitude (direction, corps des écoles...).

La **CAPD** est compétente pour les deux corps d'enseignants : instituteurs et professeurs d'école. Les élections pour le renouvellement des **CAPD** ont lieu tous les 3 ans.

En 2002, le SNUipp/FSU a obtenu 54,82 % des voix et 3 sièges de titulaires sur 5 dans le département du Cantal. En France, il est devenu la première organisation syndicale du 1er degré en 1996. Depuis de nombreuses luttes ont permis de faire avancer des revendications importantes : accélération de l'intégration dans le corps des PE, textes sur la sécurité et la responsabilité, direction d'école, formation initiale et début de carrière, diminution horaire dans les SEGPA-EREA... Des tentatives de remises en cause de nos statuts ont été combattues et repoussées.

Mais il reste encore beaucoup de chemin à faire ! Le poids de l'action unitaire des personnels sera comme toujours déterminant.

- La CAPN

Composée en parité d'élus du personnel et de représentants de l'Administration, la **Commission Administrative Paritaire Nationale** examine les permutations informatisées, les candidatures aux stages courts nationaux, aux stages longs (A.I.S), les promotions des détachés, les postes dans les T.O.M, les affectations en réemploi...

Rappelons que le résultat obtenu par chaque organisation syndicale déterminera leur représentation dans les autres organismes paritaires suivants :

- Le CTPD

Composé en parité de 10 représentants du personnel et de 10 représentants de l'Administration, le Comité Technique Paritaire Départemental traite de la carte scolaire (ouvertures et fermetures de postes), du plan de formation continue (dans le Cantal ce plan est en réalité examiné par la commission de formation), de l'enseignement des langues...

- Le C.D.E.N

Présidé par le Préfet, le Pdt du Conseil Général ou l'I.A, selon les sujets traités, le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale est une commission tripartite. Il comprend 10 représentants des élus, 10 représentants des personnels de l'E.N. et 10 représentants des usagers. Il traite des ouvertures et fermetures de postes, des créations ou des fusions d'écoles, des problèmes de sécurité, du montant de l'indemnité de logement, de l'attribution des crédits de fonctionnement des collèges...).

- Le Comité Départemental des Oeuvres Sociales.

- La commission de Réforme.

- Le Conseil départemental de formation.

Ce que défend le SNUipp

Le paritarisme est né en même temps que la Fonction Publique française.

A quoi, à qui sert-il ?

Les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans les organismes paritaires, à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'examen des règles statutaires et des questions individuelles relatives à leur carrière.

Les commissions paritaires n'ont, statutairement, qu'un rôle consultatif, mais l'administration est très souvent amenée à tenir compte de leur avis.

Notre conception du paritarisme

Le rôle des élus du SNUipp est multiple :

- Nous contrôlons toutes les informations données par l'Administration. Dans chaque phase de notre travail d'élus, des erreurs, des injustices, peuvent apparaître. Souvent à partir des informations fournies par les collègues eux-mêmes nous demandons leur correction.

- Nous informons la profession des décisions prises par les CAP départementale ou nationale (compte rendu dans le "Bulletin", courriers, permanences, internet...).

- Nous garantissons l'application de la même règle pour tous.

- Nous faisons des propositions qui tiennent compte des exigences et positions exprimées par les collègues qui débattent lors des réunions d'info syndicale ou de réunions spécifiques (A.I.S, direction, brigades...).

- Nous ne nous contentons pas d'assister passivement à l'application des textes et mesures administratives mais essayons d'obtenir les interprétations les plus favorables à l'école et à l'ensemble des collègues.

- Nous défendons énergiquement les collègues soumis à l'arbitraire, aux injustices, aux pressions diverses.

- Nous dénonçons sans complaisance tous les abus et toutes les insuffisances de l'administration. Nous refusons les "arrangements" et les "secrets de couloir".

Ce paritarisme, en liaison avec notre action syndicale, n'aura que plus de poids s'il est massivement soutenu par la profession.

Les élus du personnel SNUipp

ELECTIONS A LA CAPD DU CANTAL

SCRUTIN DU 6 DECEMBRE 2005

5 TITULAIRES - 10 SUPPLEANTS

Liste présentée par le SNUipp (FSU)

Corps des instituteurs et des professeurs des écoles

1	ROUSSEAU Erik	P.E.	Adjoint	Ecole élémentaire MAURS (délégué SNUipp)
2	MONCANIS Sylvie	P.E. déléguée sortante	Spécialisé	CLIS Paul Doumer AURILLAC
3	GAILLARD Richard	P.E. délégué sortant	Tit. remplaçant	Brigade AURILLAC 2
4	SPRIET Nicole	Instit. déléguée sortante	Spécialisé	RAD, Ecole élémentaire frères Delmas AURILLAC
5	LAGRIFFOUL Gérard	P.E.	Directeur	Ecole élémentaire de JUSSAC
6	RAVENEL Sylvie	P.E.	Adjoint	Ecole élémentaire ALLY
7	PERES- LABOURDETTE Luc	P.E. délégué sortant	IMF	Ecole élémentaire frères Delmas AURILLAC
8	BRUBALLA Delphine	P.E. déléguée sortante	Adjoint	RAD, Ecole élémentaire frères Delmas AURILLAC
9	MARSAN Laurent	P.E.	Adjoint	RAD, Ecole élémentaire VIC SUR CERE
10	VIALATTE Aurélie	P.E.	Adjoint	Langue, Circonscription de ST FLOUR
11	LOOSFELT Gaëtan	Instit.	Adjoint	Animateur départemental informatique
12	VERSANGE Martine	P.E.	Psy. scolaire	RASED Ecole élémentaire Belbex AURILLAC
13	PIGANIOL Christian	P.E.	Directeur	Ecole élémentaire Tivoli AURILLAC
14	LAFARGE Annie	P.E.	Adjoint	Ecole élémentaire LANOBRE
15	NUQ André	P.E.	Adjoint	EMALA Circonscription de ST FLOUR

Avec votre soutien, les élus SNUipp siègeront à la CAPD du Cantal pour :

- Agir dans l'intérêt de tous
- S'opposer aux pressions de tous ordres, faire face à l'arbitraire, faire respecter les règles établies en commun sans privilégier les situations particulières
- Exiger la transparence, la garantie de l'équité
- Défendre les revendications élaborées par les personnels

Avec votre soutien, nous poursuivrons nos efforts pour :

- Défendre tous les dossiers (carte scolaire, remplacements, frais de déplacements, direction d'école, sécurité et responsabilité, AIS, spécificité de l'école maternelle, retraites...)
- Fournir une information rapide et complète dans des bulletins réguliers
- Consulter la profession lors des AG, réunions de secteur et d'information syndicale
- Influencer davantage sur les choix départementaux : formation continue, établissement de la carte scolaire, mouvement, intégration dans le corps des PE.....

Avec votre soutien, les élus SNUipp à la CAPD du Cantal continueront à se battre :

- Pour veiller à un fonctionnement équitable des affectations et mutations, avancements et reclassements, formation continue
- Pour que l'ancienneté générale des services soit le critère prépondérant, car le moins injuste, dans tout barème
- Pour empêcher la multiplication des postes à profil
- Pour le respect des droits des personnels face à l'administration

Attention, ceci n'est pas
un bulletin de vote

Décharges syndicales

Les organisations syndicales représentatives, c'est à dire ayant obtenu des sièges en commissions paritaires, ont droit à un nombre d'heures de décharges syndicales proportionnelles aux voix obtenues. Actuellement le Cantal bénéficie de 1,5 poste soit environ 40 heures de décharges.

Ce sont ces quelques heures et les nombreuses de bénévolat tant des élus que des syndiqués actifs et retraités qui nous permettent de répondre présent aux demandes des personnels

Gérard CASTEL Laurence HEBERT, Alain VIALATTE, Jean-Noël THIVET, Virginie MARCASTEL, Anouk LATAPIE, tous candidats en 2002 ont souhaité permettre à de nouveaux collègues d'être présents sur la liste et apportent leur soutien à la liste présentée par le SNUipp

Compte rendu CAPD du 08/11/2005 Formation Continue des personnels

Remarque liminaire : les délégués du SNUipp dénoncent une fois de plus que, titulaires de trois sièges en CAPD, ils ne puissent siéger qu'à deux, étant donnés les problèmes (récurrents !!!) de remplacement. Cela les interroge sur leur devoir de représentativité et leurs possibilités de retranscription à la profession. Madame l'inspectrice d'Académie informe qu'une des conséquences de l'adoption par le parlement de la nouvelle L.O.L.F est la réduction des moyens alloués à ses services pour mener à bien les tâches qui lui sont confiées. Par conséquent, elle se voit contrainte d'annuler tous les stages prévus jusqu'à la fin de l'année civile, à l'exception des stages dits institutionnels : Directeurs d'école, Titulaires première année (T1). Est également maintenu le stage de formation langue vivante.

Ces stages ont en outre (ou bien d'abord ?) l'avantage de libérer des supports pour les PE en formation initiale (33 PE2).

La formation des titulaires deuxième année (T2),

institutionnalisée elle aussi, ne pourra pas être cependant proposée sous la forme d'un stage spécifique à l'IUFM pour la totalité des T2.

En effet, quelques uns ne libèrent pas de support pour PE 2 en stage (postes spécialisés, fractionnés etc...) et encore une fois, les maigres moyens (9 TMFC) ne permettront pas de les remplacer.

L'Administration leur a donc proposé d'effectuer des stages de formation continue non spécifiques. Les T2 intéressés ont donc postulé aux divers stages mais avec une priorité absolue, permettant de leur assurer une place dans ces stages. Ceci, bien entendu, au détriment des personnels titulaires plus anciens.

Faute de moyens, pour habiller Paul, on a déshabillé Pierre et les délégués du SNUipp n'ont pas manqué de le faire remarquer. Ils ont également regretté de ne pas avoir été associés à l'étude du PDF dans un cas comme celui-ci.

Alors que cette année 187 candidats

postulaient contre 113 l'an passé, on peut penser que l'offre correspondait enfin à de réelles attentes des collègues.

L'Inspectrice d'Académie s'en félicite et pense que certains stages, pour lesquels la demande était très supérieure à l'offre (jusqu'à 5 fois plus de candidats que de places !!!), pourraient être doublés au PDF 2005 2006. C'est le cas notamment pour les stages Arts visuels, Découverte du monde et Maîtrise de la langue.

Règles d'attribution :

Barème : AGS – nombre de semaines de formation déjà effectuées.

Il sera nécessaire de modifier à l'avenir les limites d'âge (54 ans) et le nombre de semaines total de formation (36).

4 TM et 2 enseignants spécialisés par stage et 4 semaines de stage par an maximum

Les stages institutionnels ou qualifiants (CAPASH, Hab LV, T1, T2, Dir, CAFIPEMF..) ne sont pas décomptés, ainsi que les stages hors temps scolaire.

Questions diverses soulevées par le SNUipp

Listes complémentaires : 1 recrutement au 1 /09, 1 au 1/11, 1 voire 2 au 1/01/06.

Remplacements : les délégués SNUIPP soulignent les difficultés d'organisation du service, l'administration rétorque que le nouveau système mis en place (gestion des remplacements par les IEN) doit prendre sa vitesse de croisière. Elle rappelle également que ce changement est dû à la suppression de postes à l'Inspection Académique et que d'autres pourraient bien suivre étant donné le contexte actuel.

Enseignement des langues : après la réunion du 18 octobre, l'administration annonce l'envoi aux brigades d'un ordre de mission, d'un emploi du temps vérifié par les IEN afin de rationaliser les parcours. L'inspection a pu « rallonger » pour la fin de l'année civile l'enveloppe allouée aux frais de déplacements (nous ne sommes pas d'accord avec l'interprétation que l'administration fait du décret concernant les frais de

déplacement. Celle-ci souhaite cependant que les circuits élaborés ne lèsent personne et demande aux collègues qui pensent l'être de prendre contact avec ses services. *Nous leur conseillons également de le faire avec les nôtres.* L'IA déclare que cette rallonge a été possible au détriment, entre autres, de la formation continue par le biais des annulations de stages du premier trimestre et que cette solution ne peut être que transitoire (il sera nécessaire selon l'IA de « réduire la voilure » concernant l'enseignement des langues, question qui sera traitée entre autres en CTP car demandant la suppression de brigades et l'éventuelle implantation de postes fléchés langue dans les écoles). Les délégués du personnel demandent un état récapitulatif des postes de dépense de l'inspection afin de mieux comprendre les répartitions. M. Foselle souligne également que les régulations au cours de l'année ont amputé leur budget de 25 % par rapport à ce qui était annoncé en début d'année civile.

EVS : sur un potentiel de 55 postes dans le Cantal, 21 sont recrutés, tous le seront pour le 15 décembre. Les établissements recruteurs sont les collèges de Murat, La Jordanne et Mauriac. La plupart sont dans le second degré. Pour postuler, il est nécessaire d'être inscrit à l'ANPE. Le recrutement se fait en présence du principal du collège et du directeur de l'école.

L'Inspection Académique en est réduite à gérer la pénurie, cette dernière CAPD, à bien des égards, en témoigne... jusqu'où irons-nous ?

Vos Délégués SNUipp : Luc Peres-Labourdette, Richard Gaillard

Les collègues dont le nom apparaît en **gras** sont retenus pour les stages. Ceux dont le nom apparaît en *italiques* sont inscrits sur liste

Disp n° 05d0150051
préparation au CAFIPEMF Du 3/10 au 7/10 Les 16/11, 14/12, 11/01.

Les après-midis des 5/04, 12/04, 19/04

COUDREUSE L.	17.748	IEN Mauriac
BANYIK Dominique	10.334	IEN Aurillac 1 + AIS
VALETTE Julien	5.822	IA
FAURE Betty	3.556	E.E.A.Canteloube

Disp n° 05D0150824 enseigner l'anglais au cycle 3
actualisation des pratiques Du 21/11 au 9/12

PIEUCHOT Dominique	29.833	IEN Aurillac II
CHAREIRE Monique	24.189	E E Talizat
NUC Bruno	21.540	IEN Aurillac II
CADILLAC Martine	20.251	EEA Fr. Delmas
TETE Philippe	13.356	IEN Aurillac III
RODDE Christiane	6.778	EE Saignes
BARTHELEMY S.	5.000	EE Thioléron
MANHES Karine	4.000	Lacapelle del Fraisse
FORAX Marion	3.000	IEN Aurillac II
ROQUES Stéphanie	3.000	IEN Aurillac II
THOMASSIER Isabelle	2.222	EE Montsalvy
<i>LOUBEYRE Corine</i>	<i>2.000</i>	<i>IEN Aurillac II</i>
<i>DEVILLERS Christiane</i>	<i>1.837</i>	<i>EE Talizat</i>

Disp n° 05D0150443
Diversifier les pratiques en sciences et technologie au cycle 3
Du 16/01 au 20/01

LESCURE Jean	25.237	IEN Mauriac
DEGOUL J-Paul	24.205	IEN Aurillac III
FABRE Christian	20.512	EE St Et. Chomeil
RAFFY Michel	17.516	EEA Fr. Delmas
ST MARTIN Nadia	15.912	EE Neuvéglise
PENOU Patricia	13.277	SEGPA La Ponétie
VACHER Virginie	Prio T2	IR Le Cansel
SAUVAN Marielle	Prio T2	IME Marmanhac
DOUDIES Delphine	Prio T2	
<i>JAUHLIAC Francis</i>	<i>10.147</i>	<i>EE La Jordanne</i>
<i>MAGET M-Laure</i>	<i>10.067</i>	<i>EE St Constant</i>

Disp n° 05D0150052
Maîtrise de la langue cycle 3/ORL Du 23/01 au 27/01

NUC Bruno	21.540	IEN Aurillac II
MERLIN J-Jacques	20.512	EE Ally
DELRIEU J-Luc	20.348	EE Teissières
CADILLAC Martine	20.251	EEA Fr. Delmas
ST MARTIN Nadia	15.912	EE Neuvéglise
AURIACOMBE Laurent	11.570	EE Arpajon
GIDASZEWSKI Yvan	10.962	EE Arpajon
EGGER Anne	Prio T2	IEN Aurillac II
COUPAT Lionel	Prio T2	IEN Mauriac
<i>JAUHLIAC Francis</i>	<i>10.147</i>	<i>EE La Jordanne</i>
<i>SPRIET Nicole</i>	<i>10.126</i>	<i>EEA Fr. Delmas</i>

Disp n° 05D0150445
Le document en Hist Géo cycle 3 Du 30/01 au 03/02

VIALATTE Alain	25.871	EE Neussargues
LESCURE Jean	25.237	IEN Mauriac
DEGOUL J-Paul	24.205	IEN Aurillac III
SOUQUIERE J-Marc	18.844	EEA Fr. Delmas
RAFFY Michel	17.516	EEA Fr. Delmas
THIVET J-Noël	13.129	IA
GAILLARD Richard	11.686	Aurillac II
EGGER Anne	Prio T2	IEN Aurillac II
SAUVAN Marielle	Prio T2	IME Marmanhac
<i>BEC Patrick</i>	<i>11.101</i>	<i>EE Thiézac</i>
<i>MAGET M-Laure</i>	<i>10.067</i>	<i>EE St Constant</i>

Disp n° 05D0150468
Atelier TICE Hors temps scolaire

FERRAND Christiane	22.877	EE Tivoli
TIBLE Ghislaine	22.348	EE Tivoli
PALHOL-TIRAVY Is.	17.807	EE Le Palais
VERGNE André	5.330	EE Sansac de M.
DEVILLERS Christiane	1.837	EE Talizat
CHAREIRE Monique	24.189	EE Talizat
CADILLAC Martine	20.251	EEA Fr. Delmas

Disp n° 05D0150568 Atelier d'anglais
Hors temps scolaire

NOYGUIES Isabelle	9.515	EE St Mamet
-------------------	-------	-------------

Disp n° 05D0150446 Sensibilité imagination et création cycles 1 et 2 Du 13/02 au 17/02		
MILLET Edith	31.411	EEA Fr.Delmas
RIBAUD Françoise	28.153	IEN Mauriac
DEGOUL J-Paul	24.205	IEN Aurillac III
PASQUET Françoise	21.170	EE Besserette
LAFARGE Annie	20.019	EM Lanobre
TRUCHOT Christine	19.893	EM Arpajon
VIDALAIN Annie	18.771	EM Arpajon
DOUDIES Delphine	Prio T2	
LANDES Stéphanie	Prio T2	EREA
IZQUIERDO Anne	18.411	EM Arpajon
MONTIN Chantal	17.644	EE St Mamet

Disp n° 05D0150672 prep. Habilitation LVE Du 06/03 au 24/02		
Les candidatures ne seront officialisées qu'après obtention nominative de la bourse SOCRATES. (2 semaines à l'étranger, 1 semaine à l'IUFM)		

Disp n° 05D0150452 Arts Visuels sensibilité imagination et création cycle 3 du 27/03 au 31/03		
MILLET Edith	31.411	EEA Fr.Delmas
FABRE Christian	20.512	EE St Etienne Ch.
SOUQUIERE J-M	18.844	EEA Fr Delmas
TARDIEU Noëlle	18.701	EE Besserette
DELHOME F.	18.403	EE Tivoli
FAU Gilbert	17.452	EE Le Palais
COUPAT Lionel	Prio T2	IEN Mauriac
VACHER Virginie	Prio T2	IR Cansel
BAYART Marjorie	Prio T2	IEN St Flour
DRELON Pascale	16.744	EE Vic/Cère
THIVET J-Noël	13.129	IA

Disp n° 05D0150569 Atelier arts visuels Hors temps scolaire		
FONTES Nöelle	14.163	EM Arpajon
LEGRAND M-Noëlle	9.015	IEN Aurillacll
CADILLAC Martine	20.251	EEA Fr. Delmas
IZQUIERDO Anne	18.411	EM Arpajon

Disp n° 05D0150567Atelier chant choral Hors temps scolaire		
CHARVILLAT C.	6.000	EE Arpajon
DEVILLERS C.	1.837	St Flour

Disp n° 05D0150053 Découverte du monde cycle 1 Du 03/04 au 07/04		
HUGON Catherine	27.008	EE V.Hugo
LESCURE Jean	25.237	IEN Mauriac
NUQ Dominique	22.474	EE Thioléron
GARROUSTE Denise	19.312	EE Jussac
CALMETTE Eliane	17.705	EM JB Veyre
PITARD Christine	16.863	EM Maurs
VEGA Isabelle	16.793	EE Marmiers
LANDES Stéphanie	Prio T2	EREA
MAYONOBE Danielle	15.578	EM Maurs
VERGNE Maryse	14.752	EE Paul Doumer
VERNY Isabelle	13.912	EE Auriac l'Eglise

Disp n° 05D0150150 Découverte du monde cycle 2 Du 10/04 au 21/04		
VIALATTE Aurélie	Prio T2	IEN St Flour
DUMAS Sandrine	Prio T2	IESHA
CHARBONNEL Steph.	Prio T2	EREA
GAIDE Louis	Prio T2	IRP Cansel
VERMANDE Géraud	Prio T2	EREA
MINORET Frédérique	Prio T2	IA EREA
BONHOMME Maryline	Prio T2	EREA
LAVERRIERE Emilie	Prio T2	EREA
GRIMAL Marie-Ange	Prio T2	IEN Mauriac
GRAMOND Aurélie	Prio T2	EREA
VIGIER Thérèse	26.552	IEN Mauriac
VERNIER Chantal	25.115	EE Mauriac

Disp n° 05D0150149 Maîtrise de la langue en cycle 1 Du 06/02 au 10/02		
HUGON Catherine	27.008	EE V.Hugo
VIALATTE Christiane	26.429	EM Neussargues
DEGOUL J-Paul	24.205	IEN Aurillac III
MAGNIEN Isabelle	23.247	EE Paul Doumer
NUQ Dominique	22.474	EE Thioléron
ROUCH Denise	21.357	EM JB Veyre
GARROUSTE Denise	19.312	EE Jussac
VIDALAIN Annie	18.771	EM Arpajon
IZQUIERDO Anne	18.411	EM Arpajon
CALMETTE Eliane	17.705	EM JB Veyre
JEAN Chantal	17.620	EE Paulhac

La grève devient illégale !

Le vendredi 4 octobre 2005 restera dans l'histoire sociale de ce pays comme un jour sombre.

Depuis plusieurs semaines les salariés de la Régie des Transports de Marseille (RTM) sont en grève pour défendre leurs salaires, leurs conditions de travail et contre la décision de la municipalité de mettre en œuvre une Délégation de Service Public pour les transports urbains (oui, oui, comme la mairie d'Aurillac avec les cuisines centrales..)

Ce jour-là, alors que les syndicats s'apprêtaient à négocier avec le préfet les termes de la consultation des salariés voulue par le gouvernement, le tribunal de grande instance de Marseille (saisi par le directeur général de la RTM) juge illégale la grève des salariés de la RTM et leur donne 12 heures pour reprendre le travail.

Motif : la DSP (délégation de service public) est une décision politique de la municipalité et faire grève pour annuler une décision politique est illégal en France.

Les syndicats de la RTM, passible d'une amende de 10 000 € par jour s'ils n'obtempéraient pas, ont appelé à

la reprise du travail et déposé un nouveau préavis modifié. Ils ont également fait appel de la décision de justice.

Si par malheur la décision était confirmée en appel, ce serait un précédent désastreux pour le mouvement social et le syndicalisme en France.

Quand nous avons fait grève en 2003, contre les « retraites Fillon », quand le personnel des cuisines centrales d'Aurillac faisait grève contre la décision de DSP, quand le personnel d'EDF fait grève contre la privatisation, quand les salariés de la SNCF seront en grève dans les prochains jours contre les menaces de privatisation, nous contestons des décisions politiques.

Les syndicats ne sont pas là simplement pour demander des augmentations de salaires ou surveiller le passage des échelons ! Ce n'est en tous cas pas la vision du syndicalisme que nous avons au SNUipp et à la FSU.

Nous revendiquons haut et fort le droit d'avoir une vision de l'école, de la société dans laquelle nous souhaitons vivre. Nous exigeons le droit de faire grève contre des décisions politiques !

La politique est une chose bien trop importante pour la

Associations complémentaires en danger !

La diminution, en 2005 de la subvention du Ministère et la suppression annoncée pour 2006 de 800 postes d'enseignants mis à disposition des associations complémentaires de l'école mettent en grave difficulté ces associations et l'école publique elle-même.

Au niveau national un collectif s'est formé pour interpeler les élus et les ministres concernés. Il doit être reçu le 8 novembre par le premier ministre et le 9 par le ministre de l'Éducation Nationale, soit quelques jours avant le vote du budget prévu le 14...

Le SNUipp et la FSU soutiennent bien entendu les demandes du collectif.

Au niveau local, réunies au sein de la JPA, les associations complémentaires de l'école organisent une réunion-débat, à laquelle seront invités des élus, et en particulier nos députés et sénateurs, sur le rôle de leurs associations et les conséquences que pourraient avoir une telle décision

Vendredi 18 novembre

À 20h30

Salle de la Cave, rue de la Coste à Aurillac

Pour le SNUipp et la FSU les enseignants mis à disposition de ces associations sont garants de la qualité éducative des projets comme du respect des principes fondamentaux de l'École Républicaine.

Il serait dangereux de laisser le champ libre au privé pour l'organisation d'activités comme les classes transplantés ou les activités périscolaires. Il serait malsain d'écarter de l'école des associations dont les valeurs fondamentales sont la laïcité, la coopération, la citoyenneté et la solidarité. Mais ces valeurs ne sont peut-être pas celles que le libéralisme triomphant souhaite voir se développer ?...

Permutations informatisées :

Pensez y dès maintenant (date limite le 25 novembre). Pour la marche à suivre, dossier à retirer à l'IA. Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter.

La FSU toujours aux côtés des cuisines centrales :

Le gouvernement, de droite privatise les services publics, comme EDF.

La municipalité d'Aurillac, de gauche, « privatise » les cuisines municipales.

Les services publics constituent notre bien commun.

Ne laissons pas des intérêts privés les accaparer !

Rassemblement et pot le 19 novembre 2005 à 11 heures
Place de l'Hôtel de Ville